

Grandes manœuvres dans le spectacle

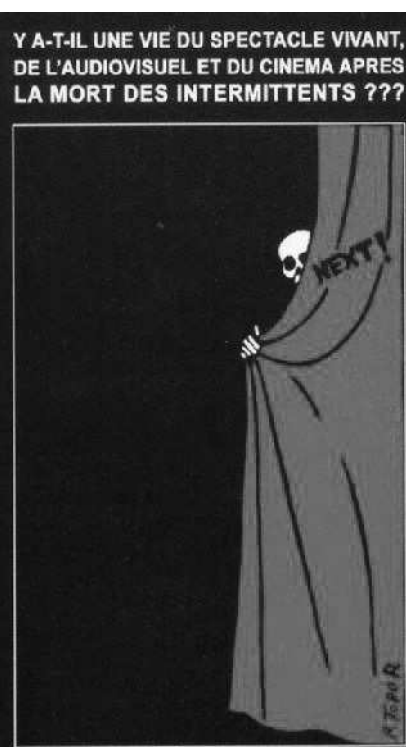
DE MANIÈRE RÉCURRENTÉ, les « intermittents » du spectacle apparaissent, dans les médias, comme une nouvelle force de contestation, notamment contre le (ou les) gouvernement Raffarin. On les a vus aux côtés des chercheurs et des enseignants où ils seraient les victimes d'une « guerre contre l'intelligence ». Et, plus récemment, comme une force de proposition à travers le « nouveau modèle » présenté aux parlementaires par la coordination nationale. Comment une centaine de milliers de travailleurs, loin d'être tous en lutte peuvent-ils être perçus comme une réelle force ? Dans quelle mesure est-ce dû au côté spectaculaire de certaines manifestations, à l'instrumentalisation de leurs actions par « la gauche » ou à la création d'un réel rapport de force ?

Les manœuvres

Pour essayer de répondre à ces questions, un retour sur les événements du début de l'été 2003 est nécessaire.

Comme à l'accoutumée, tout commence par l'appel à la mobilisation lancé par la CGT-spectacle (en tant que partenaire social elle est au fait du calendrier des négociations au sein de l'UNEDIC et peut y adapter un calendrier de mobilisations répondant à ses besoins). Alors que les réunions au sein de l'UNEDIC doivent avoir lieu les 3, 6 et 11 juin et que le mouvement contre la réforme des retraites et de l'Éducation Nationale voit ses derniers « temps forts » les 3, 10 et 12 juin, à Marseille (ainsi que dans plusieurs autres villes), la CGT n'appellera à la grève dans le spectacle que le 11, dernier jour de la négociation à l'UNEDIC. Ce jour-là, la signature du protocole d'accord étant reportée au 26, la CGT suspend son préavis de grève jusqu'à cette date. Il apparaît là une volonté manifeste

de ne pas interférer sur la négociation en cours (domaine réservé !) mais plutôt d'intervenir ensuite auprès du gouvernement pour tenter d'empêcher la ratification de l'accord et de se démarquer du mouvement social alors en cours. Des coordinations inter-pro issues du mouvement retraites/éducation (souvent mues par un certain gauchisme) tenteront de créer des liens qui permettraient de leur donner un second souffle. Elles n'y



parviendront pas vraiment malgré les similitudes existant entre les causes de ces conflits : il s'agit dans les deux cas de la même offensive du Capital et de l'État contre les salaires socialisés. Même si ceci a pu être nommé dans certaines AG d'intermittents, c'est l'argument de « la défense de la Culture » ressassé depuis des années, notamment par la CGT qui sera mis en avant. Cet argument, favorisant le corporatisme, va faire des journées du 11 et 26 juin des journées de grève assez massive, particulièrement dans le spectacle vivant. Les employeurs ne s'opposeront pas à ces « temps forts ».

Les grèves

Après le 26 juin la grève sera plus confuse, diverse selon les entreprises et diversement vécue au sein des entreprises. De cette confusion il peut ressortir trois types de rapports entre employeurs et salariés :

- Les rapports consensuels ; on les retrouve surtout dans les petites compagnies où le patron peut être lui-même intermittent, salarié d'une association. Ici, il est difficile de savoir si c'est la grève des salariés qui provoque l'annulation des spectacles (rupture de contrat commercial du fait de l'employeur) ou si c'est un lock-out que les salariés subissent en pensant faire grève. La confusion est parfois telle que certains salariés pensent ne pas avoir de patron ou le voient comme leur égal.

- Les rapports opportunistes, comme par exemple, au Festival Montpellier Danse où la direction est obligée d'annuler à cause de la grève (réelle) des techniciens et de l'annulation des spectacles de plusieurs compagnies devant s'y produire. Les pertes financières en cas d'annulation étant minimales dans le cas d'une manifestation très largement subventionnée, le directeur peut rapidement annoncer cette annulation en assurant les intermittents de son soutien inconditionnel. Surfant de la sorte sur la crise il sera cité comme un des fers de lance de la lutte aux côtés des directeurs des compagnies ayant annulé leurs prestations !

- Les rapports conflictuels, si la quasi-totalité des employeurs du secteur ont intérêt à ce que leurs salariés intermittents aient un bon chômage, des conflits entre directions et salariés vont voir le jour à propos des modes d'action : la grève n'est pas du goût de tous, notamment de certains directeurs de festival (Aix, Avignon, Francfolies, ...).



Dans la plupart de ces cas l'enjeu financier est plus important, la part d'autofinancement plus grande. Les directions vont tout mettre en œuvre pour essayer de détourner leurs salariés de la grève (de la rédaction de « lettre ouverte aux partenaires sociaux » au chantage au dépôt de bilan en cas d'annulation, en passant par la mise en place de « commission de coordination »).

Or, si ce conflit n'est pas directement un conflit entre les salariés et leurs employeurs, la grève n'en reste pas moins un moyen d'action cohérent pour montrer que sans une certaine catégorie de travailleurs aucun spectacle ne peut avoir lieu et que le spectacle génère des profits directs et indirects.

Même s'il apparaît nécessaire, pour les salariés, le choix de la grève est difficile : pour beaucoup, c'est la période de l'année pendant laquelle on travaille le plus, et donc, celle où on fait ses heures pour une réouverture de droits au chômage. La grève sera pourtant effective sous différentes formes : grèves immédiates illimitées dès le 26 ou menace de grève à partir des premières représentations. La grève et ses formes constitueront l'essentiel des débats dans les AG qui vont se constituer au sein de certaines entreprises. Souvent ces AG seront quotidiennes et vont parfois réunir plus d'une centaine de salariés. Dans certaines, il sera clairement posé la différence d'intérêts entre salariés et employeurs au maintien d'un bon chômage pour les intermittents (une partie de leurs revenus pour les premiers et un moyen de pression sur les salaires pour les seconds).

Parallèlement vont se (re)former des coordinations d'intermittents, avec ou sans la CGT. Comme par le passé, elles sont constituées de salariés et de petits employeurs, syndiqués ou non. Y participeront essentiellement ceux qui, à ce moment-là, sont sans emploi (parfois en conséquence d'annulations). Ne pouvant, de fait, mettre en œuvre la grève, elles vont privilégier les actions tournées vers l'extérieur dont les plus radicales sont les blocages de spectacles et vont développer un activisme dans lequel l'annulation des grands festivals devient un but en soi. Dès lors, les annonces d'annulation de représentations et de festivals vont se multiplier. Le paroxysme sera atteint à Avignon lors de la journée d'action du 8 juillet. Ce jour-là, la grève appelée par la CGT et les coordinations est très largement suivie et les projecteurs sont tous tournés vers Avignon où le personnel du festival tient une AG pour décider de la grève pour le lendemain, jour de



l'ouverture du festival. Très tard dans la nuit la grève est votée, le lendemain la direction annonce l'annulation du festival.

Les annulations

Si l'annulation des gros festivals ainsi que celle des spectacles de petites compagnies ressemble à une victoire pour beaucoup, elle reste le fait de leurs directions et les travailleurs de ces structures se retrouvent dès lors privés de leur moyen de pression. Il ne leur reste plus qu'à aller grossir les rangs de « l'agitation extérieure » et provoquer de nouvelles annulations par de nouveaux blocages. Dans le même temps les

réunions entre dirigeants de compagnies, directeurs de manifestation et autres patrons du secteur vont se multiplier. D'après les médias, le festival d'Avignon s'est transformé, après son annulation, en un « fantastique forum sur la Culture et la création ». En prenant la décision finale de l'annulation, les employeurs se réapproprient le débat et le recadrent sur l'avenir de la Culture, par conséquent, posent le problème en termes de subventions. Ce faisant, ils entérinent le fait que les allocations chômage de leurs salariés soient un mode de subventionnement de leurs entreprises, ce qui est possible en pratique par « *le recrutement au meilleur compte de leurs salariés en externalisant sur l'assurance chômage une partie des coûts de rémunération.* » * en clair, en nous faisant travailler sans nous salarier ! Malgré ce, le mouvement des intermittents continue d'apparaître comme lié à la défense de la Culture, ce qui permet de masquer la contradiction.

Dépossédé de ses moyens d'action, désorienté, le mouvement va s'étioler durant l'été. Par des actions sporadiques et spectaculaires (notamment vers la télévision), les intermittents vont réussir à ne pas tomber dans l'oubli.

Les propositions

Certaines coordinations vont se maintenir. Elles constitueront une coordination nationale. Parallèlement se met en place un « Comité de suivi », constitué de représentants de la coordination nationale, des syndicats de salariés, d'organisations patronales de la profession et d'élus de divers partis politiques. Parmi ceux-ci, on retrouve des élus locaux en leur temps très hostiles aux intermittents, par exemple, la mairesse d'Aix-en-Provence qui, comme le fit un syndicat d'hôteliers et bistroitiers, porta plainte contre X pour les pertes financières conséquentes à l'annulation du Festival d'Art Lyrique. Si la fonction officielle du Comité de suivi était d'évaluer les effets du nouvel accord, il a plutôt été un groupe de pression sur le gouvernement pour que la



prochaine saison de Festivals ne soit pas à nouveau un festival d'annulations. Ce comité va soutenir la présentation aux parlementaires du « nouveau modèle », la plateforme de propositions produite par la coordination nationale. Cette proposition représente un conséquent travail de traduction en équations comptables des valeurs morales qui sous-tendent les calculs d'indemnités. Si les anciens accords mettaient surtout en valeur le mérite et tendaient au maintien du niveau de vie lors des périodes chômées, le mode de calcul élaboré par la coordination se veut plus « juste » **. Les principaux axes sont de réduire « l'écart entre les faibles et les fortes indemnités » **, de dissuader certains types de fraude et de rendre moins aléatoire l'obtention de nouveaux droits par le recours à une date anniversaire fixe. En effet, la principale mesure de l'accord du 26/06/03 est l'instauration d'une date de réexamen des droits « glissante » jusqu'à l'épuisement du capital de jours indemnissables acquis lors de la précédente ouverture de droits. La conséquence prévisible de cette mesure est l'exclusion de nombre de travailleurs du système d'indemnisation.

Certes, les intentions de la coordination sont généreuses (élargir le champ d'application de ce régime « ... non plus au regard de listes de métiers et de secteurs d'activité, mais au regard des pratiques de travail. » **), mais la lecture attentive du « nouveau modèle » laisse entrevoir son caractère éminemment corporatiste, probablement dû à la composition sociologique de ceux qui l'ont élaboré (salariés intermittents et petits patrons du spectacle). Quand la coordination remet en

cause la représentativité des syndicats et organisations patronales, ce n'est pas pour poser la question de la présence des patrons dans les organismes de gestion de nos salaires socialisés, c'est pour y réclamer la présence de représentants des salariés et des employeurs... de la corporation !

Les motivations de cette proposition cautionnent certaines pratiques et en préconisent d'autres que nous ne saurions défendre. D'un côté, le fait qu'une « part de l'activité pouvant être réalisée en dehors des périodes d'emploi. » ** est considéré comme une des caractéristiques justifiant un régime spécifique plutôt que comme une forme de travail au noir non payé. D'un autre côté, pour lutter contre la fraude consistant à dissimuler des périodes d'emploi, il est



proposé une formule de calcul de l'indemnité journalière qui se veut dissuasive parce qu'elle « permet, sans être pénalisé, d'accepter et de déclarer tout type de contrat, même ceux où l'allocataire percevrait des salaires plus faibles que d'habitude. » **. Encore une fois, leur chômage semble plus préoccuper certains intermittents que le niveau de leurs salaires, comme si les deux étaient dissociés.

Cette confusion apparaît clairement dans les propositions de financement. Si le déplafonnement et la hausse des cotisations sont envisagés « il est nécessaire d'avoir recours à d'autres sources de financement que la cotisation. » **. Or, le recours à l'impôt comme moyen de financement des allocations chômage est assimilable à un mode de subvention à la discrétion de l'État, ce n'est plus du salaire socialisé émanant d'une soli-

darité interprofessionnelle. Cette piste d'un fonds spécifique qui ne soit pas issu des cotisations sociales est, d'ailleurs, la voie préconisée par la CFDT pour sortir du conflit.

Les manœuvres 2 (le retour)

Du fait de l'alternance d'actions spectaculaires et de propositions « responsables », le soutien des partis politiques de gauche à la lutte des intermittents sera quasi inconditionnel. L'affirmation de ce soutien va donc être utilisée par ces derniers dans leur propagande lors des élections ayant lieu durant cette période.

La dernière action spectaculaire qui va retenir l'attention des médias a lieu au Festival de Cannes. On y retrouve entre autres la CGT-spectacle, la coordination et les gauchistes du « KO social ». Dans les AG qui doivent décider des actions de fortes tensions voient le jour entre les plus radicaux (précaires de la coordination Île-de-France, KO social, etc.) et ceux qui veulent donner une image plus « raisonnable ». La décision d'une délégation montant les marches du Palais des Festivals avec, dans le dos, les lettres du mot « ABROGATION » est finalement adoptée. Des négociations en coulisse entre la CGT et la direction du Festival imposeront un autre choix. Nous verrons donc des intermittents (essentiellement adhérents de la CGT) gravir les marches, en costume, avec dans le dos des lettres formant le mot « NÉGOCIATION ». La CGT reprend ainsi le contrôle du mouvement.

De son côté, le Ministre de la culture, après avoir reçu les représentants officiels (syndicats et organisations patronales) ainsi que la coordination nationale, saura saisir la



perche du fonds spécifique revendiqué par la CFDT et évoquée dans le « nouveau modèle ». Il va habilement promettre un fonds de 20 millions d'euros dans un premier temps, puis de 80 millions finalement, pour repêcher les intermittents exclus du système par le nouvel accord. « Le compte n'y est pas ! » répliquent CGT et coordination. La coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France, incapable de déclencher seule une nouvelle mobilisation, lance une pétition pour appeler les syndicats CGT et FO à « lancer un appel à une grève nationale reconductible jusqu'à l'abrogation du protocole du 26 juin et l'ouverture de négociations avec l'ensemble des concernés ». La CGT arguant qu'il y a tout de même une avancée, n'appellera à aucune action tout en assurant de son soutien toutes celles qui seraient engagées par les intermittents. Il s'agit, pour la centrale, d'être « responsable » dans son rôle de partenaire social sans pour autant paraître trahir sa base. Il apparaît ici, comme lors du conflit sur les retraites, que même lorsqu'elles sont désavouées, les grandes centrales restent, aujourd'hui, incontournables pour déclencher une mobilisation ou une grève générale.



Seule la lutte (de classe) paie

La création d'une « Allocation de Fonds Spécifique Provisoire » pour indemniser les intermittents exclus par la nouvelle convention fait l'objet d'un accord entre l'État et l'UNEDIC depuis le premier juillet 2004. Cet accord est valide jusqu'au 31 décembre 2005 (date prévue pour la négociation d'une nouvelle convention à l'UNEDIC).

Loin d'être une victoire (sauf, peut-être, du point de vue de la CFDT), cette petite « reculade » du gouvernement semble être le prix minimum à payer pour assurer la paix sociale pendant la saison des festivals. Les différents soutiens et propositions ont probablement influencé la forme qu'a prise cette concession (intervention de l'État, mesure provisoire, extérieure à la solidarité interprofessionnelle). Mais ce qui a motivé cette réaction c'est bien la crainte de voir se reproduire les pertes financières directes et indirectes dues aux réelles actions de lutte de l'été précédent : les grèves et sabotages. Les annulations que ces actions ont provoquées ont démontré que la Culture est bien une marchandise (quoi que veuillent croire certains) et que sans certains travailleurs cette marchandise n'est

plus produite. À ce moment-là, un véritable rapport de force s'est établi, échappant au contrôle de la CGT, rompant parfois avec le traditionnel corporatisme. Le caractère de lutte de classe de ce conflit apparaît plus clairement quand, à la nouvelle saison, des employeurs refusent de réembaucher certains salariés à cause de leur implication dans ces actions.

Reste que l'adage « the show must go on » a été battu en brèche et qu'il y a là un précédent notable dans l'histoire des conflits dans le spectacle.

Gilles

Syndicat intercorporatif de Marseille
CNT-AIT

* : Citation extraite du résumé du rapport de Jean Roigt (Inspecteur Général des Affaires Sociales) et René Klein (Inspecteur Général de l'administration des Affaires Culturelles) commandé par le Ministre de la Culture en Septembre 2002 (cf. *Le Combat syndicaliste* n° 185).

** : Citations extraites du « nouveau modèle », plateforme de propositions de la coordination nationale.

Une brochure compilant les tracts du secteur spectacle du syndicat intercorporatif de Marseille depuis 1996 est disponible à : CNT-AIT - Vieille Bourse du Travail - 13, rue de l'Académie 13001 Marseille (1,50 €).

Le SIH, adhérent à la Confédération Nationale du Travail, section de l'Association Internationale des Travailleurs, est une organisation révolutionnaire anarcho-syndicaliste dont le but est l'instauration du communisme libertaire. Ses moyens sont l'action directe syndicale et sociale, la grève, le boycott, le sabotage du bénéfice patronal...

PERMANENCE LE DERNIER SAMEDI DU MOIS DE 10H À 11H30 AU CAFÉ DU THÉÂTRE - 3 PLACE DE LA COMÉDIE - SALLE DU 2E ÉTAGE

Pour recevoir gratuitement 2 numéros de notre journal, écrire à :

CNT-AIT - BP 51142 - 34008 MONTPELLIER CEDEX 1

Nom, prénom :
Adresse :

Secteur d'activité :